

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 7 DECEMBRE 2004

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 7 Décembre 2004 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur Guy MARCHANT, Adjoint au Maire de Valenciennes, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Bernard HOURIEZ, Chargé de mission à la Direction des Services Fiscaux du Nord-Valenciennois, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennois
- Monsieur Hervé BROUILLARD, Rédacteur à la Formation Professionnelle, représentant le Directeur Régional des Douanes

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique

- Mademoiselle Sophie CATHALA, Etudiante
- Monsieur Thibaut CRASNAULT, Etudiant
- Monsieur Julien DUGNOL, Etudiant
- Monsieur Jérôme VANESSE, Etudiant

- Monsieur Philippe DULION, Agent Comptable de l'Université, invité
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant, invité
- Mademoiselle Audrey TROUILLET, Présidente de l'Association des Etudiants de l'IPAG, invitée
- Mademoiselle Aurore BATEAU, Trésorière de l'Association des Etudiants de l'IPAG, invitée

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur le Vice-Président de l'Université chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Vice-Président chargé des relations internationales
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 12 Octobre 2004.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport sur la rentrée 2004.

Monsieur MOREAU passe en revue les différentes formations de l'IPAG.

a) La Licence d'Administration Publique.

Principale formation de l'Institut, la Licence d'Administration Publique a suscité 754 retraits de dossiers qui ont abouti à 452 candidatures effectives (dont 23 émanant d'étudiants étrangers). 345 candidats (dont 4 étrangers) ont été admis en LAP. En outre, 14 candidats en Maîtrise d'Administration Publique ont été orientés vers la LAP alors qu'inversement une orientation vers le Diplôme d'Administration Générale a été proposée à 88 candidats en LAP.

En définitive, **259 étudiants se sont inscrits en LAP**, soit 75% des admis dans la formation. Monsieur MOREAU constate une progression des inscriptions de l'ordre de 10% par rapport à l'année dernière (235 inscrits à la rentrée 2003). Il précise que cette augmentation n'était pas souhaitée et qu'elle s'explique en partie par le grand nombre de candidatures parvenues à la commission de sélection du mois d'Octobre.

Parmi les 259 inscrits, Monsieur MOREAU relève la présence de 41 étudiants « sur-diplômés » (au lieu de 27 l'année dernière), la mise en place du LMD n'ayant pas, curieusement, engendré une érosion des étudiants « sur-qualifiés » : 6 Bac+5 dont 3 ingénieurs, 6 Maîtrises et 29 Licences (au lieu de 17 l'année précédente), parmi lesquelles 8 Licences d'Histoire. Se sont également inscrits 41 DEUG (mais on en dénombrerait 55 à la rentrée 2003) dont 15 DEUG de Droit, 41 DUT (38 l'année dernière) dont 19 DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations », 15 DUT « Techniques de Commercialisation » et seulement 4 DUT « Carrières Judiciaires », 78 BTS, 26 titulaires du Diplôme d'Administration Générale, 25 redoublants et 2 admis au titre de la V.A.P.

b) La Maîtrise d'Administration Publique (Master 1).

Dans le cadre de la réforme LMD, la Maîtrise d'Administration Publique devient un diplôme intermédiaire sanctionnant le M1 du Master d'Administration Publique dont l'IPAG vient d'obtenir l'habilitation, l'ouverture du M2 étant reportée à la rentrée 2005.

Grâce à l'important effort accompli pour faire connaître cette formation, le nombre de retraits de dossiers s'est avéré très satisfaisant puisqu'il s'est élevé à 292 (dont, il est vrai, 105 dossiers de pré-inscription retirés par des étudiants titulaires de la Licence d'Administration Publique). Cependant, Monsieur MOREAU relève que seulement 177 dossiers ont été déposés : 83 « candidats » admis de plein droit (titulaires de la LAP), 7 demandes de redoublement, 14 candidats étrangers et enfin 73 candidatures directes sur les 187 possibles (soit 39%), ce qui est légèrement décevant.

Ont été admis dans la formation 152 candidats (dont 3 étrangers, 59 candidats directs, plus les 83 titulaires de la LAP et les 7 redoublants), auxquels il faut ajouter 10 candidats en Préparation aux grands concours qui ont été orientés vers la MAP, alors que 14 candidats en MAP ont, eux, été orientés vers la LAP.

En définitive, **115 étudiants se sont inscrits en Master 1** : 75 titulaires de la LAP et 40 admis directs. Parmi ces derniers, figurent 4 Bac+5, 18 Maîtrises (dont 11 Maîtrises en Droit), 15 Licences, dont les origines sont très diverses, 1 diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce et 2 inscrits au titre de la Validation des Acquis Professionnels.

Les effectifs des inscrits en MAP sont certes en augmentation mais cette progression est inférieure à celle qu'espérait Monsieur MOREAU. Les causes de cette relative déception sont multiples : très forte compétition entre les différentes formations (beaucoup de masters ont été créés), report de l'ouverture du Master deuxième année à la rentrée prochaine, volonté affichée de sélectionner après le M1 (alors que dans la plupart des masters aucune sélection ne sera effectuée à l'entrée du M2), mauvaise information des étudiants en Droit par la direction de la FDEG.

c) La Préparation aux concours de catégorie A.

Cette préparation non diplômante est devenue une formation résiduelle car ne s'y inscrivent que des étudiants titulaires de la Maîtrise d'Administration Publique qui souhaitent continuer à préparer les concours (souvent après un rejet de leur candidature en Préparation aux Grands Concours). Elle ne compte, cette année, que 8 inscrits.

d) Le Diplôme d'Administration Générale.

Monsieur MOREAU se réjouit de constater que les effectifs sont en hausse après deux années de décroissance.

171 dossiers ont été retirés et 86 candidatures effectives ont été enregistrées (au lieu de 74 l'année précédente). Sur les 81 candidats qui ont été admis en DAG, 64 se sont inscrits. **Le nombre total des inscrits s'élève à 96** car 32 candidats en LAP ont donné suite à leur orientation vers le DAG (soit 37% des candidats concernés par cette proposition).

La répartition par diplôme des 96 inscrits est la suivante : 41 étudiants sont titulaires d'un Bac+2 (essentiellement d'un BTS), 30 ont un Bac+1 validé, 25 ne possèdent pas une première année d'études supérieures validée, ce qui leur interdira de poursuivre leurs études en LAP. Monsieur MOREAU relève pour conclure la présence de 8 redoublants.

e) La Préparation aux grands concours administratifs.

Ont été enregistrées 83 candidatures pour 118 retraits de dossiers ; 52 ont été admises. En outre, 16 candidats se sont vus proposer le choix entre une inscription dans cette formation et une inscription en MAP (10 parmi ces 16 candidats ont opté pour la Préparation aux grands concours), alors que 10 candidats ont été orientés en MAP sans autre alternative.

En définitive, **54 étudiants se sont inscrits** : l'augmentation est considérable puisqu'en 2003 on recensait 36 inscrits. De surcroît, le niveau de ces étudiants est satisfaisant. Monsieur MOREAU se déclare agréablement surpris car il craignait que la multiplication des masters n'engendre une désaffection des étudiants envers les formations non diplômantes.

L'inventaire des diplômes détenus par les étudiants inscrits est le suivant : 23 titulaires d'un Bac+5 (12 DEA ou Master Recherche et 11 DESS ou Master Professionnel), 3 titulaires d'un diplôme d'IEP (dont 2 possèdent également un Bac+5), 30 Maîtrises (10 MAP et 20 Maîtrises en Droit, dont 7 Maîtrises en Droit Public, 5 Maîtrises en Droit Privé et 5 Maîtrises en Droit « Carrières Judiciaires » délivrées à la Faculté de Droit de Valenciennes).

Monsieur MOREAU remarque que 6 étudiants étaient déjà inscrits l'an dernier dans cette formation.

Il souligne que 25 étudiants, soit 57% des primo-inscrits (c'est-à-dire des étudiants qui n'étaient pas inscrits à l'IPAG l'an dernier) sont originaires d'une autre université (12 de ces 25 étudiants étant issus des universités lilloises), ce qui témoigne de l'attractivité de cette formation.

Quant aux concours qui seront préparés par les étudiants, Monsieur MOREAU est en mesure de présenter au Conseil la synthèse des intentions exprimées car il a reçu individuellement, avant la reprise des enseignements, tous les étudiants qui ont été, à cette occasion, invités à classer leurs souhaits dans un ordre préférentiel.

Il ressort tout d'abord que le premier vœu place en première position le concours de l'ENM (19 premiers vœux, soit un relatif afflux par rapport à l'année précédente). Les autres premiers vœux sont les suivants : les IRA (9), l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale ou l'EN3S - il s'agit de la nouvelle appellation du CNESSS - (7), Attaché Territorial (4), Directeur d'Hôpital (3).

La totalisation des quatre vœux exprimés par chaque étudiant fait apparaître le classement suivant : les IRA (27), l'ENM (20), Attaché Territorial (19), Inspecteur des Douanes (14), l'EN3S (12), Commissaire de Police (10), Officier de Gendarmerie (9), Directeur d'Hôpital (8), Greffier en Chef des Tribunaux (7), Commissaire des Armées (6), Inspecteur des Impôts (6), AASU (6).

f) La Préparation aux concours internes.

Alors que 56 dossiers ont été retirés, 28 dossiers ont jusqu'à présent été déposés (ce chiffre n'étant sans doute pas définitif).

Parmi ces 28 inscrits, 14 fonctionnaires appartiennent à la catégorie B de la Fonction Publique, soit la moitié de l'effectif, ce qui n'est pas surprenant. 5 fonctionnaires appartiennent déjà à la catégorie A cependant que 9 sont des agents de catégorie C.

Sur les 28 inscrits, 27 sont fonctionnaires de l'Etat (un seul relève de la fonction publique hospitalière alors qu'aucun agent de la fonction publique territoriale ne s'est inscrit cette année).

Parmi les agents de l'Etat, 9 (dont 3 enseignants) relèvent du Ministère de l'Education Nationale. Les autres administrations représentées sont les suivantes : l'Intérieur (8), le Ministère de l'Economie et des Finances (4), l'Equipement (2), la Justice (2), l'Industrie (1), le Travail (1).

Il faut relever que cinq fonctionnaires bénéficient d'un congé de formation.

Le concours des IRA généraliste constitue l'objectif d'une large majorité des agents (13), alors qu'un agent prépare le concours des IRA analyste. Monsieur MOREAU cite encore le concours de Commissaire de Police (3 agents) avant de souligner la grande dispersion des concours préparés.

Monsieur MOREAU dresse enfin le bilan global de cette rentrée 2004 : 1395 retraits de dossier (soit une augmentation assez sensible par rapport à l'année précédente), **830 candidatures effectives** (au lieu de 734 à la rentrée 2003), **563 inscrits** (en incluant les fonctionnaires mais sans compter les agents des Caisses de Sécurité Sociale qui préparent le concours interne de l'EN3S, dans le cadre de conventions de formation continue), **soit une progression des effectifs globaux de plus de 10% par rapport à l'année précédente.**

Ce bilan est donc globalement très satisfaisant.

Monsieur GEVART souligne que toutes ces statistiques reflètent l'attractivité des formations de l'IPAG de Valenciennes.

Monsieur MOREAU informe en outre le Conseil que l'IPAG de Valenciennes a bénéficié de 43 bourses de service public.

3) Examen du projet de budget initial.

Monsieur MOREAU présente ce projet.

Le budget initial progresse de 13,5% par rapport au budget de l'année précédente pour s'établir à 326 623 euros.

Les crédits versés par l'Université représentent 80,5% des recettes.

La dotation globale de fonctionnement, après prélèvement des amortissements, s'élève à 237 963 euros, soit une augmentation de 9,3% qui s'explique par l'évolution favorable du nombre des inscrits bien que la progression de la DGF ait été, comme l'année précédente, plafonnée.

Le basculement des diplômes nationaux de l'IPAG dans le système LMD s'accompagne d'une augmentation de la première attribution au titre du contrat quadriennal (25 000 euros).

Le montant total des crédits attribués par l'Université (262 963 euros) est en progression de 10% par rapport à l'année 2004.

Les ressources propres (63 660 euros), qui représentent 19,5% des recettes, sont de deux sortes.

Les recettes de formation initiale s'élèvent à 19 892 euros : elles sont constituées par les frais de dossier acquittés par les candidats (9 980 euros), la mise à disposition d'un support de poste enseignant (7 457 euros), le remboursement des charges de fonctionnement et de personnel (enseignement et surveillances d'examens) de la Licence d'Administration Publique à distance (2 455 euros).

D'autre part, et surtout, les recettes procurées par les actions de formation continue s'élèvent à 43 768 euros et progressent de 21%.

Elles comprennent les crédits obtenus du Ministère de la Fonction Publique pour financer la préparation aux concours internes (13 300 euros), une subvention de la Région affectée à la formation des demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale (10 400 euros), les produits des conventions de formation continue (20 068 euros) relatives à la préparation de cadres au concours interne de l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S) et à la formation de salariés en congé de formation.

Les charges de personnel et les taxes y afférentes (220 768 euros) représentent près de 70% des dépenses de fonctionnement.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement (197 113 euros) puisque **l'IPAG doit rémunérer la plupart des intervenants du fait d'un très important déficit de postes.**

Les autres dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit : les « achats » de matériels et de fourniture (16 470 euros), les « services extérieurs » (36 160 euros), les « autres services extérieurs » (32 955 euros), les « autres charges de gestion courante » (11 095 euros), la subvention accordée à l'Association des Etudiants de l'IPAG, subvention qui reste fixée à 1 525 euros.

Enfin, la somme inscrite en investissement (7 650 euros) est principalement destinée à financer des renouvellements d'équipements. Elle doit être, comme d'ordinaire, alimentée par les recettes de fonctionnement.

Au total, **le budget initial 2005** reste inférieur au budget 2004 après DBM alors que les effectifs continuent de progresser (+ 10%) et que la mise en place de la deuxième année du Master d'Administration Publique à la rentrée 2005 aura pour effet d'accroître très sensiblement le montant des heures complémentaires qui seront supportées par l'IPAG.

Le projet de budget initial est adopté à l'unanimité.

4) Examen du projet de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.

La subvention qui est proposée à l'Association des Etudiants de l'IPAG s'élève à 1525 euros. A l'invitation de Monsieur MOREAU, Mademoiselle TROUILLET, Présidente de l'Association, présente les projets que le Bureau souhaite réaliser lors de cette année universitaire.

Mademoiselle TROUILLET veut créer un site Internet auquel les étudiants de l'IPAG pourront accéder librement. Toutes les formations de l'Institut seront présentées et une documentation sur les concours sera offerte aux étudiants. Les enseignants et le personnel administratif de l'Institut seront informés de la mise en service du site.

L'Association envisage également de proposer des sorties à caractère culturel, en particulier dans la région parisienne. Un calendrier, actuellement en cours d'élaboration, sera porté à la connaissance des étudiants. Les moyens de transport seront définis lorsque les inscriptions seront closes.

Monsieur GEVART et Monsieur MOREAU relèvent les bonnes intentions de l'Association. Monsieur GEVART évoque quelques manifestations culturelles organisées dans la métropole lilloise qui pourraient être proposées aux étudiants. Monsieur MOREAU déconseille de prévoir des projets trop ambitieux car, dans le passé, l'Association a éprouvé des difficultés pour mobiliser les étudiants.

La subvention de 1525 euros est adoptée à l'unanimité.

5) Informations sur les travaux de la Conférence Nationale des directeurs d'IPAG et de CPAG.

L'Assemblée Générale de la Conférence Nationale des directeurs d'IPAG et de CPAG s'est tenue à Aix-en-Provence et à Marseille les 18 et 19 Novembre derniers.

Monsieur MOREAU regrette l'absence, pour la deuxième année consécutive, des représentants de la Direction de l'Enseignement Supérieur, alors même que des incertitudes demeurent quant à la position du Ministère sur l'application de la réforme LMD aux IPAG et aux CPAG.

Afin de recenser les projets de création de masters dans les IPAG et les CPAG, Monsieur MOREAU avait adressé un formulaire d'enquête à toutes les institutions. Il a présenté la synthèse de cette enquête lors de l'Assemblée Générale.

Les CPAG d'Aix-en-Provence et de Bordeaux vont délivrer respectivement, à la fin de cette année universitaire, un Master « Carrières publiques » et un Master « Carrières administratives ». Monsieur MOREAU pense que les autres CPAG les imiteront.

Des quatre IPAG qui avaient sollicité l'habilitation d'un master complet (Brest, Clermont-Ferrand, Nantes et Valenciennes), seul celui de Nantes s'est vu opposer un refus ministériel. Les IPAG de Brest et de Clermont-Ferrand ont ouvert la deuxième année de leur master dès cette rentrée universitaire, alors que l'IPAG de Valenciennes a jugé plus prudent de reporter cette ouverture à la rentrée 2005, compte tenu de la date tardive de l'accord du Ministère. Les habilitations ont été accordées au titre d'une spécialité et non pas au titre d'une mention comme le demandaient les IPAG de Brest et de Valenciennes, mais le Président de l'Université de Valenciennes a pris un arrêté qui précise que le Master Administration Publique est placé sous la seule responsabilité de l'IPAG.

Les IPAG de Créteil et de Nancy élaborent des projets de création d'un master mais l'IPAG de Créteil fonctionne en étroite symbiose avec la filière AES alors que l'IPAG de Nancy ne délivre pas encore de LAP ni à fortiori de MAP.

Beaucoup d'IPAG se contentent de délivrer une MAP qui permet d'accéder à un M2 organisé par une autre composante de leur université, mais Monsieur MOREAU estime que ce choix est dangereux. En effet, les maîtrises, qui sont déjà devenues de simples diplômes intermédiaires, sont appelées à terme à disparaître et leur avenir risque d'être compromis si l'IPAG n'organise pas l'ensemble du cycle Master (c'est une des raisons qui ont amené l'IPAG de Valenciennes à bâtir un projet de master).

Lors de cette Assemblée Générale la question du positionnement de la LAP au regard du système LMD a été soulevée. En effet, les diplômes de licence sont désormais délivrés au bout de six semestres, le DEUG devenant un diplôme intermédiaire. Or, la LAP, étant destinée à des étudiants qui ont acquis un bac+2 dans des formations extrêmement diverses, ne comporte que deux semestres.

Le financement des formations dans le cadre de la réforme LMD a suscité également des interrogations. Monsieur MOREAU rappelle que la LAP et la MAP, comparativement à la Licence et à la Maîtrise en Droit, bénéficient d'un financement très privilégié puisque les normes de financement dites SAN REMO qui leur sont appliquées sont depuis cinq ans alignées sur celles des IEP. Or, si la MAP apparaît comme une spécialité au sein d'une mention Droit, le maintien d'un financement privilégié par rapport aux formations juridiques risque de devenir problématique. D'autre part, la LAP est certes une mention et non pas une simple spécialité, mais son appartenance à un domaine le plus souvent juridique fait cependant planer une menace quant au maintien de son mode actuel de financement.

La présence, à l'Assemblée Générale, de Pierre COURAL, Chef du bureau des formations et du recrutement à la DGAFP, a permis d'évoquer les deux principaux projets actuels du Ministère de la Fonction Publique : la réforme des concours des IRA et la reconversion des fonctionnaires de France Telecom.

S'agissant de la réforme des concours des IRA, Pierre COURAL a annoncé que les modifications des épreuves (en particulier l'introduction de questions relatives aux Finances Publiques dans tous les concours généralistes) pourraient entrer en vigueur dès 2005 (alors qu'elles n'étaient jusque-là envisagées que pour 2006).

Monsieur GEVART apporte des précisions. Il confirme la prééminence qui sera accordée aux QRC par rapport aux QCM (à Marseille, Pierre COURAL a même annoncé la suppression des QCM), la disparition des QRC de culture générale au profit des Finances Publiques et celle du Droit Constitutionnel dans la liste des options, car cette discipline était majoritairement choisie par les candidats.

Le deuxième volet de la réforme concerne le recrutement. Monsieur GEVART souligne que les candidats aux concours sont toujours aussi nombreux mais que le trop grand délai entre les inscriptions et l'intégration dans un IRA est un défaut auquel il convient de remédier. Ce délai a été raccourci de deux mois (de 14 à 12 mois), mais cette réduction est artificielle puisqu'elle concerne les mois de Juillet et d'Août. Or, le nombre des inscriptions enregistrées chaque année (7 à 9000) ne permet pas de réduire davantage ce délai.

Pour contourner cette difficulté, la solution qui a été retenue consistera à confier à chaque IRA l'organisation des inscriptions. Monsieur GEVART estime que le délai sera considérablement raccourci (inscriptions plus tardives et épreuves en début d'année civile pour une intégration dans les IRA maintenue en Septembre), l'épuisement des listes complémentaires pouvant ainsi être évité. La régionalisation des concours permettra également aux candidats de s'inscrire dans l'IRA de leur choix et donc aux lauréats de mieux connaître leur future affectation.

Le troisième volet de la réforme est la conséquence de la prochaine suppression des concours directs d'AASU : environ 50 élèves supplémentaires dans chaque IRA sont attendus, cet afflux nécessitant une réforme de la scolarité.

Dans un premier temps tous les élèves suivront le même cursus. Aux deux tiers de la scolarité, un premier classement les situera dans trois univers professionnels différents : les administrations centrales, les administrations déconcentrées et l'Education Nationale. Les élèves entameront alors un second cursus plus spécialisé car il proposera des enseignements adaptés à ces trois univers. Le classement définitif (les notes coefficientées obtenues après le premier classement représentant environ les deux tiers de l'ensemble des notes) et l'affectation dans un poste (correspondant obligatoirement à la filière choisie après le premier classement) interviendront comme actuellement à la fin de la scolarité.

Monsieur GEVART conclut son intervention en précisant que tous les aspects de la réforme devraient être mis en oeuvre à la rentrée 2006.

Monsieur MOREAU apporte un complément d'information : l'épreuve écrite facultative de langue étrangère prévue au concours externe deviendra une épreuve orale obligatoire. Il ajoute qu'il a fait valoir que la décision d'appliquer la réforme des épreuves dès les concours de l'année 2005 lui paraissait quelque peu précipitée, puisque la préparation des étudiants et celle des fonctionnaires étaient déjà entamées. En particulier, s'agissant de la préparation aux concours internes, l'introduction en cours de formation d'une discipline telle que les Finances Publiques risque de décourager certains fonctionnaires. D'après les dernières informations qu'il a recueillies à la DGAFP, le Ministère n'a pas encore arrêté définitivement sa position.

Monsieur MOREAU se réjouit, par ailleurs, du resserrement du calendrier des concours des IRA mais il constate que la date d'intégration dans les IRA demeure fixée au 1^{er} Septembre : les étudiants ne seront donc pas rémunérés plus tôt et une évaporation des candidats demeure prévisible. Monsieur GEVART estime qu'un avancement de cette date est inenvisageable car l'Education Nationale, qui est déjà la principale affectation des élèves et qui le sera encore davantage à l'avenir, est naturellement attachée à une prise de fonctions au 1^{er} Septembre. Pourtant, Monsieur MOREAU rappelle qu'il y a deux ans, la DGAFP avait envisagé, avec les présidents des jurys des concours des IRA et le Bureau de la Conférence Nationale des directeurs d'IPAG et de CPAG, d'élaborer un calendrier aboutissant à une intégration dans les IRA dès le 1^{er} Avril.

L'autre grand projet du Ministère de la Fonction Publique est d'organiser la reconversion des agents de France Telecom qui seront incités à intégrer l'une des trois fonctions publiques.

Conformément au souhait de la DGAFP, Monsieur MOREAU a rassemblé les candidatures des IPAG et des CPAG et établi une évaluation du coût des formations.

La plupart des IPAG souhaitent participer à la formation des fonctionnaires de France Telecom et Pierre COURAL a exprimé l'assentiment de la DGAFP aux propositions financières de la Conférence des Directeurs. Cependant, on est loin des milliers de fonctionnaires attendus puisque guère plus de 500 agents, dont seulement 20% appartiendraient à la catégorie B de la fonction publique, ont effectivement déposé un dossier de candidature. En définitive, le nombre des agents de France Telecom susceptibles d'être formés par les IPAG et les CPAG devrait être nettement plus faible que prévu et la mise en place des stages pourrait être lente.

Monsieur GEVART souligne que la commission de reclassement n'est pas encore complètement constituée et que l'évolution des grilles indiciaires des agents de France Telecom n'est pas du tout comparable à celle des agents des trois fonctions publiques : leur attentisme s'expliquerait en partie parce que leurs conditions de rémunération sont privilégiées.

Lors de l'Assemblée Générale, Monsieur MOREAU a également évoqué la question de la procédure de recrutement des enseignants dans les IPAG.

La loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur reconnaît aux directeurs des IPAG un droit de veto sur les recrutements. Le décret de 1984 prévoit une procédure particulière de recrutement des enseignants (et spécialement des Maîtres de Conférences) affectés dans les instituts régis par l'article 33 de la loi de 1984 : une commission mixte, composée de membres du Conseil de l'IPAG et de membres de la commission de spécialistes, examine les candidatures, cet examen précédant la réunion de la commission de spécialistes.

Or, lors des opérations de recrutement d'un MCF pour cette année universitaire, la Faculté de Droit s'est opposée à l'application de la procédure de la commission mixte, au motif qu'il n'y avait pas de poste d'enseignant affecté à l'IPAG au sens de la loi et du décret de 1984.

Monsieur MOREAU a voulu approfondir cette question et, ayant interrogé ses collègues directeurs d'IPAG, a présenté la synthèse de cette enquête à Aix-en-Provence.

Il s'avère que la procédure de la commission mixte a été appliquée dans plusieurs IPAG (Caen, Poitiers, Nancy, Paris II, Créteil). Monsieur MOREAU souhaite connaître la position du Ministère à ce sujet, d'autant plus que le problème devrait se reposer : la demande de création d'un poste de MCF a été classée en première position par l'Université et le Président se déclare certain que l'Université obtiendra au moins un poste.

6) Questions diverses.

Monsieur MOREAU explique que l'Université élabore actuellement son nouveau projet d'établissement qui débouchera sur le contrat quadriennal 2006-2009. Dans ce cadre, l'IPAG est appelé à

faire des propositions et Monsieur MOREAU présente au Conseil un document intitulé « Première contribution de l'IPAG au projet d'établissement 2006-2009 ».

Le contrat 2002-2005 a été marqué par le passage de l'IPAG au système LMD et par la création d'un Master d'Administration Publique. Les formations de l'IPAG sont, déjà, conformes à l'esprit du système LMD (transversalité disciplinaire, professionnalisation, ouverture à des étudiants issus de filières très variées, pédagogie permettant un suivi individualisé des étudiants).

Pendant le contrat 2006-2009 l'IPAG poursuivra cinq grands objectifs.

Il s'agira d'abord de conforter les formations validées par des diplômes nationaux.

L'intérêt de la LAP, actuellement conçue pour accueillir des étudiants titulaires de 120 crédits acquis dans des cursus très variés, est démontré par son attractivité (452 candidats et 258 inscrits en 2004-2005). L'IPAG n'exclut pas de développer une LAP sur six semestres, les étudiants seraient alors accueillis à trois niveaux différents (après le baccalauréat, après deux semestres obtenus dans d'autres filières, après quatre semestres, comme actuellement).

Monsieur MOREAU n'est cependant pas certain que l'IPAG dispose des moyens pour mettre en place une telle Licence ni que le Ministère soit prêt à habiliter une licence dont les trois années soient placées sous la responsabilité d'un IPAG. Monsieur MOREAU est plutôt favorable au maintien de la LAP actuelle pour conserver sa spécificité et préserver l'autonomie pédagogique de l'IPAG, mais il préfère ne pas s'interdire toute possibilité d'évolution au cas où le Ministère en viendrait à estimer qu'une licence en deux semestres ne peut être conservée (le contrat quadriennal permet d'inscrire des projets qui ne seront pas forcément réalisés).

Quant au Master d'Administration Publique, il est indispensable pour former des gestionnaires publics très qualifiés, les passerelles existantes (le Master étant accessible tant au niveau M1 qu'au niveau M2 à des étudiants issus d'autres cursus) seront développées. Le M1 doit rester validé par le diplôme intermédiaire de MAP, l'accès au M2 étant soumis à sélection.

Le deuxième grand objectif consiste en la sauvegarde des formations non validées par des diplômes nationaux, qui constituent un moyen important de préparation aux métiers administratifs pour les étudiants et qui jouent aussi un rôle déterminant dans le cadre de la formation continue.

Les autres objectifs consistent à développer la formation continue (qui occupe une place capitale susceptible de s'accroître encore), à maintenir la qualité des formations et de les enrichir (leur qualité est reconnue et elle constitue la raison principale de leur attractivité) et enfin à mobiliser les moyens indispensables à la réalisation de ces projets (moyens en personnel, en locaux et moyens financiers).

Monsieur DUGNOL fait remarquer que les enseignements de langue étrangère en MAP ne sont proposés qu'au premier semestre et qu'il est souhaitable qu'ils s'étendent l'an prochain au second semestre, puisque, dans le cadre de la réforme des épreuves des concours des IRA, l'épreuve de langue étrangère deviendra obligatoire.

Monsieur MOREAU précise qu'un enseignement facultatif de langue étrangère est proposé au deuxième semestre, mais les étudiants profitent rarement de cette opportunité. Il se déclare persuadé que leur motivation sera plus forte lorsque l'épreuve de langue étrangère sera obligatoire au concours des IRA.

7) Election du Directeur de l'IPAG.

Monsieur MOREAU explique que son mandat est d'ores et déjà achevé et qu'il souhaite effectuer un nouveau mandat. Monsieur GEVART précise que les directeurs d'IPAG ne peuvent pas voir leur mandat renouvelé deux fois successivement, mais que Monsieur MOREAU a exercé la fonction de Directeur des Etudes avant le mandat de Directeur dans lequel il a été désigné en Décembre 1999.

Aucun autre candidat ne se déclare. Monsieur MOREAU est élu à l'unanimité des 15 suffrages exprimés. Monsieur GEVART lui transmet ses félicitations et celles de l'ensemble du Conseil : cette élection témoigne, selon lui, de l'estime du Conseil et de sa reconnaissance pour la qualité du travail fourni par le Directeur de l'Institut. A l'initiative de Monsieur GEVART, Monsieur MOREAU est applaudi puis le Directeur réélu remercie le Conseil de la confiance qu'il lui accorde.

8) Election du Directeur des Etudes de l'IPAG.

Monsieur MOREAU précise que la fonction est vacante. Monsieur CHERRIER se porte candidat : cette fonction lui apparaît comme le prolongement des responsabilités pédagogiques qu'il assume depuis quelques années, notamment en LAP.

Monsieur CHERRIER est élu à l'unanimité des 15 suffrages exprimés et il remercie le Conseil pour la confiance qu'il vient de lui témoigner.

Monsieur GEVART remercie Monsieur CHERRIER d'avoir accepté cette charge et il invite le Conseil à applaudir le nouveau Directeur des Etudes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 16h45.

CONSEIL DE L'IPAG DU 07 DECEMBRE 2004

EXTRAIT DE DECISIONS

- Approbation du compte rendu du conseil de l'IPAG du 12 octobre 2004.
- Vote du projet de budget initial 2005 à l'unanimité.
- Vote du projet de subvention 2005 destinée à l'Association des Etudiants de l'IPAG : 1525 euros à l'unanimité.
- Election du Directeur de l'IPAG : M. Xavier MOREAU, Maître de Conférences, seul candidat, est réélu à l'unanimité (15 votants, 15 bulletins, 15 voix pour M. MOREAU).
- Election du Directeur des Etudes : M. Emmanuel CHERRIER, Maître de Conférences, seul candidat, est élu à l'unanimité. (15 votants, 15 bulletins, 15 voix pour M. CHERRIER)

Membres du Conseil présents :

Personnalités extérieures :

- Monsieur Pierre GEVART, directeur de l'Institut Régional d'Administration de Lille, Président du conseil de l'IPAG
- Monsieur MARCHANT, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur HOURIEZ, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennois
- Monsieur LEBUGLE, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie
- Monsieur JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur BROUILLARD, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes de Valenciennes

A donné pouvoir de le représenter, Monsieur le Directeur Général de l'Administration de la Fonction Publique à M. GEVART, directeur de l'IRA de Lille

Personnels enseignants :

- Monsieur Xavier MOREAU, maître de conférences
- Monsieur Alexandre BONDUELLE a donné pouvoir à M. MOREAU
- Monsieur Dominique BABSKI a donné pouvoir à M. MOREAU

Personnels AITOSS :

- Madame Marie-Christine DZYGA, secrétaire pédagogique
- Monsieur Yves-Marie METAY, secrétaire pédagogique

Usagers :

- Mademoiselle CATHALA, étudiante en Préparation aux Grands Concours Administratifs
- Monsieur CRASNAULT, étudiant en Préparation aux Grands Concours Administratifs
- Monsieur DUGNOL, étudiant en Maîtrise d'Administration Publique
- Monsieur VANESSE, étudiant en Licence d'Administration Publique

Membres invités :

- Monsieur Emmanuel CHERRIER, maître de conférences
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, attachée de direction
- Monsieur DULION, Agent Comptable de l'UVHC
- Mademoiselle TROUILLET, Présidente de l'Association des Etudiants de l'IPAG
- Mademoiselle BATEAU, Trésorière de l'Association des Etudiants de l'IPAG